



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, le 20 mai 2026, à 16 h 30.

Étaient présents : **Marie-Ève Godbout, mairesse**
Guy Brisebois, conseiller au siège no. 3
Jean-Philippe Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Allen Cormier, conseiller au siège no. 6

Étaient absents : Jacinthe Girard, conseillère au siège no. 1
Ian Bruneau, conseiller au siège no. 2

Était aussi présent : Yves Roy, directeur général et greffier

01. OUVERTURE

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie-Ève Godbout, mairesse, la séance est ouverte à 16 h 32.

02. ORDRE DU JOUR

RÉS.15.05.26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

03. ADMINISTRATION

RÉS.16.05.26

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAFIRSPA – VOLET 2 – AMÉNAGEMENT DE SENTIERS DE LA BAIE DE CAPUCINS & AUTORISER SIGNATURE

ATTENDU QUE la Ville projette l'aménagement de sentiers dans le secteur de la Baie de Capucins;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville souhaite présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - Volet 2;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **GUY BRISEBOIS** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- **AUTORISE** la présentation du projet titré « Aménagement de sentiers de la Baie de Capucins » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

- **CONFIRME** son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continuent de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- **DÉSIGNE** madame Marie-Ève Godbout, mairesse, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assiste à la séance.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est 16 h 35 et il est proposé par **JEAN-PHILIPPE SOUCY** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE-ÈVE GODBOUT
MAIRESSE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER